

yA/sM/jC/nB

Délibération UPVD/CA 2023/27-10 n°01 du 27 octobre 2023

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L712-1 à L712-3 ;
Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique (GBCP) notamment ses articles 175, 176 et 177 ;
Vu l'arrêté du 7 août 2015 du ministère des finances et des comptes publics relatif aux règles budgétaires des organismes ;
Vu les statuts de l'Université de Perpignan ;
Vu la délibération UPVD/ CA 2020/24-11 n° 01 du 24 novembre 2020, déclarant M. Yvan AUGUET, élu président de l'université ;
Vu la délibération UPVD/CA 2022/16-12 n°01 du 16 décembre 2022 relative au budget initial 2023 ;
Vu la délibération UPVD/CA 2023/07-07 n°03 du 7 juillet 2023 relative au budget rectificatif n°1,

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, a approuvé à l'unanimité :

➤ **Le budget rectificatif n°2 – Exercice 2023.**

Article 1 :

Le conseil d'administration vote les autorisations budgétaires suivantes :

- 928,34 ETPT, dont 752,73 ETPT sous plafond et 175,617 ETPT hors plafond
- 92.286.634 € d'autorisations d'engagement dont :
 - 68.377.384 € de personnel
 - 17.201.116 € de fonctionnement et intervention
 - 6.708.134 € d'investissement
- 91.330.291 € de crédits de paiement dont :
 - 68.377.384 € de personnel
 - 15.634.587 € de fonctionnement
 - 7.318.320 € d'investissement
- 92.094.097 € de prévisions de recettes
- 763.806 € de solde budgétaire

Article 2 :

Le conseil d'administration vote les prévisions comptables suivantes :

- 495.638 € de variation de trésorerie
- -2.210.475 € de résultat patrimonial
- -291.453 € de capacité d'autofinancement

- -2.616.789 € de variation de fonds de roulement

Membres composant le conseil : 32

Membres en exercice : 31

Membres présents ou représentés : 22

Membres n'ayant pas pris part au vote : 0

Suffrage valablement exprimé : 22

Pour : 22

Contre : 0

Abstention : 0

Fait à Perpignan, le 27 octobre 2023

Le président de l'Université,


YVAN AUGUET

PJ : Les tableaux des emplois, des autorisations budgétaires, de l'équilibre financier et de la situation patrimoniale

CPI : DAF / AC / Rectorat

Diffusion : Intranet et site internet de l'UPVD

Délibération UPVD/CA 2023/27-10 n°02 du 27 octobre 2023

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L712-1 à L712-3 ;
 Vu le code général de la propriété des personnes publiques, notamment ses articles R2124-64 et suivants ;
 Vu la loi n°2013-907 du 11 octobre 2013 relative à la transparence de la vie publique ;
 Vu l'arrêté du 10 décembre 2002 relatif à l'évaluation des avantages en nature en vue du calcul des cotisations de sécurité sociale ;
 Vu l'arrêté du 31 décembre 2020 fixant les listes de fonctions des établissements d'enseignement supérieur du ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation prévues aux articles R. 2124-65 et R. 2124-68 du code général de la propriété des personnes publiques pouvant ouvrir droit à l'attribution d'une concession de logement par nécessité absolue de service ou d'une convention d'occupation précaire avec astreinte ;
 Vu les statuts de l'Université de Perpignan ;
 Vu la délibération UPVD/ CA 2020/24-11 n° 01 du 24 novembre 2020, déclarant M. Yvan AUGUET, élu président de l'université ;
 Vu l'avis du comité social d'administration du 20 octobre 2023,

Article 1^{er} : Le Conseil d'administration après en avoir délibéré, a approuvé à l'unanimité les concessions de logement suivantes :

	Références RT-ESR	Type	Agent	Date	Fonction relevant de l'arrêté du 31 décembre 2020 susvisé
<i>Type surface</i> <i>localisation</i>		NAS (astreinte)			Agent assurant une astreinte concernant la sécurité des biens et des personnes
<i>T2 – 70m2</i> <i>SCD Sciences</i> <i>RDC</i>		NAS (astreinte)	AUPETIT Christophe	Du 01/09/2023 au 31/08/2024	Agent assurant une astreinte concernant la sécurité des biens et des personnes
<i>T4 – 90m2</i> <i>Bât F1</i> <i>1^{er} étage</i>		NAS (astreinte)	NARBONNE David	Du 01/09/2023 au 31/08/2024	Agent assurant une astreinte concernant la sécurité des biens et des personnes



T3 – 117 m2 Ancienne université 1^{er} étage		NAS (astreinte)	BEAL Sébastien	Du 01/09/2023 Au 31/08/2024	Agent assurant une astreinte concernant la sécurité des biens et des personnes
T4 – 80m2 Site Percier RDC		NAS (astreinte)	DORRIVAL Ghislain	Du 01/09/2023 Au 31/08/2024	Agent assurant une astreinte concernant la sécurité des biens et des personnes
T4 – 103 m2 Accueil IUT RDC		NAS (astreinte)	HOUART Samy	Du 01/09/2023 Au 31/08/2024	Agent assurant une astreinte concernant la sécurité des biens et des personnes
T3 – 71m2 Accueil IUT 1^{er} étage		NAS (astreinte)	DUGNACH Michel	Du 01/09/2023 Au 31/08/2024	Agent assurant une astreinte concernant la sécurité des biens et des personnes

NAS : *nécessité absolue de service*

Membres composant le conseil : 32

Membres en exercice : 31

Membres présents ou représentés : 22

Membres n'ayant pas pris part au vote : 22

Suffrage valablement exprimé : 22

Pour : 22

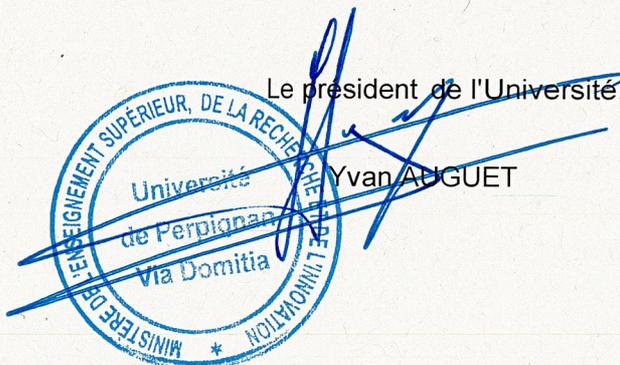
Contre : 0

Abstention : 0

Fait à Perpignan, le 27 octobre 2023

Le président de l'Université,

Yvan ADGUET



CPI : DRH / Rectorat

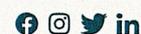
Diffusion : Intranet et site internet de l'UPVD

Université de Perpignan Via Domitia

52 avenue Paul Alduy

66860 PERPIGNAN Cedex 9

04 68 66 20 00 | 04 68 66 20 19



univ-perp.fr



yA/sM/jC/nB

Délibération UPVD/CA 2023/27-10 n°03 du 27 octobre 2023

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L712-1 à L712-3 ;
Vu les statuts de l'Université de Perpignan ;
Vu la délibération UPVD/ CA 2020/24-11 n° 01 du 24 novembre 2020, déclarant M. Yvan AUGUET, élu président de l'université,

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, a approuvé à l'unanimité :

➤ La convention pour le don d'un fonds Manuel Cussó-Ferrer au service commun de documentation de l'UPVD.

Membres composant le conseil : 32	Pour : 22
Membres en exercice : 31	Contre : 0
Membres présents ou représentés : 22	Abstention : 0
Membres n'ayant pas pris part au vote : 0	
Suffrage valablement exprimé : 22	

Fait à Perpignan, le 27 octobre 2023

Le président de l'Université,

Yvan AUGUET



PJ : Convention susmentionnée

CPI : SCD / Rectorat

Diffusion : Intranet et site internet de l'UPVD

yA/sM/jC/nB

Délibération UPVD/CA 2023/27-10 n°04 du 27 octobre 2023

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L712-1 à L712-3 ;
Vu les statuts de l'Université de Perpignan ;
Vu la délibération UPVD/ CA 2020/24-11 n° 01 du 24 novembre 2020, déclarant M. Yvan AUGUET, élu président de l'université,

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, a approuvé à l'unanimité :

➤ La convention pour le don d'ouvrages ayant appartenu au démographe Alfred Sauvy (1898-1991) au service commun de documentation de l'UPVD.

Membres composant le conseil : 32	Pour : 22
Membres en exercice : 31	Contre : 0
Membres présents ou représentés : 22	Abstention : 0
Membres n'ayant pas pris part au vote : 0	
Suffrage valablement exprimé : 22	

Fait à Perpignan, le 27 octobre 2023

Le président de l'Université,

Yvan AUGUET



PJ : Convention susmentionnée
CPI : SCD / Rectorat
Diffusion : Intranet et site internet de l'UPVD

yA/sM/jC/nB

Délibération UPVD/CA 2023/27-10 n°05 du 27 octobre 2023

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L712-1 à L712-3 ;
Vu les statuts de l'Université de Perpignan ;
Vu la délibération UPVD/ CA 2020/24-11 n° 01 du 24 novembre 2020, déclarant M. Yvan AUGUET, élu président de l'université ;
Vu la délibération UPVD/CA 2023/07-07 n°14 du 7 juillet 2023 relative à l'ouverture à l'alternance au titre de l'année 2023/2024 des diplômes nationaux de l'UFR SEE ;
Vu l'avis du conseil de la faculté des sciences exactes et expérimentales (SEE) du 17 octobre 2023 ;
Vu l'avis de la commission formation et vie universitaire du conseil académique du 24 octobre 2023,

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, a approuvé à l'unanimité :

➤ **La modification de la liste des responsables alternance dans le cadre des formations de la faculté SEE ouvertes à l'alternance au titre de l'année 2023/2024.**

Membres composant le conseil : 32	Pour : 22
Membres en exercice : 31	Contre : 0
Membres présents ou représentés : 22	Abstention : 0
Membres n'ayant pas pris part au vote : 0	
Suffrage valablement exprimé : 22	

Fait à Perpignan, le 27 octobre 2023

Le président de l'université

Yvan AUGUET



PJ : Liste des responsables alternance susmentionnée

CPI : UFR SEE / Rectorat

Diffusion : Intranet et site internet de l'UPVD



yA/sM/jC/nB

Délibération UPVD/CA 2023/27-10 n°06 du 27 octobre 2023

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L712-1 à L712-3 ;
Vu les statuts de l'Université de Perpignan ;
Vu la délibération UPVD/ CA 2020/24-11 n° 01 du 24 novembre 2020, déclarant M. Yvan AUGUET, élu président de l'université ;
Vu l'avis du conseil de la faculté des lettres et sciences humaines (LSH) du 24 octobre 2023 ;
Vu l'avis de la commission formation et vie universitaire du conseil académique du 24 octobre 2023,

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, a approuvé à l'unanimité :

➤ **La convention de subvention pour le programme Erasmus 2023-1-FR01-KA220-HED-000161332 entre l'UPVD et l'agence national Erasmus+ France / Education Formation.**

Membres composant le conseil : 32	Pour : 22
Membres en exercice : 31	Contre : 0
Membres présents ou représentés : 22	Abstention : 0
Membres n'ayant pas pris part au vote : 0	
Suffrage valablement exprimé : 22	

Fait à Perpignan, le 27 octobre 2023

Le président de l'Université,

Yvan AUGUET



PJ : Convention susmentionnée
CPI : SFC-A /UFR LSH / Rectorat
Diffusion : Intranet et site internet de l'UPVD



yA/sM/jC/nB

Délibération UPVD/CA 2023/27-10 n°07 du 27 octobre 2023

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L712-1 à L712-3 ;
Vu les statuts de l'Université de Perpignan ;
Vu la délibération UPVD/ CA 2020/24-11 n° 01 du 24 novembre 2020, déclarant M. Yvan AUGUET, élu président de l'université ;
Vu la délibération UPVD / CA 2023/14-04 n°20 du 14 avril 2023 relative au renouvellement du diplôme d'université (DU) Gestion et management des monuments historiques (G2MH) ;
Vu l'avis du conseil de l'institut des administrations et des entreprises (IAE) du 2 octobre 2023 ;
Vu l'avis de la commission formation et vie universitaire du conseil académique du 24 octobre 2023,

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, a approuvé à l'unanimité :

➤ **La modification de la maquette du diplôme d'université (DU) Gestion et management des monuments historiques.**

Membres composant le conseil : 32	Pour : 20
Membres en exercice : 31	Contre : 0
Membres présents ou représentés : 20	Abstention : 0
Membres n'ayant pas pris part au vote : 0	
Suffrage valablement exprimé : 20	

Fait à Perpignan, le 27 octobre 2023

Le président de l'Université,

Yvan AUGUET



PJ : Dossier d'habilitation du DU susmentionné
CPI : DFCU / IAE / Rectorat
Diffusion : Intranet et site internet de l'UPVD

yA/sM/jC/nB

Délibération UPVD/CA 2023/27-10 n°08 du 27 octobre 2023

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L712-1 à L712-3 ;
Vu les statuts de l'Université de Perpignan ;
Vu la délibération UPVD/ CA 2020/24-11 n° 01 du 24 novembre 2020, déclarant M. Yvan AUGUET, élu président de l'université ;
Vu la délibération UPVD/ CA 2019/25-10 n°12 du 25 octobre 2019 relative aux modalités de défraiement des étudiants tuteurs dans le cadre du dispositif « Prima'Sup » ;
Vu l'avis de la commission formation et vie universitaire du conseil académique du 24 octobre 2023,

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, a approuvé à l'unanimité :

➤ **Le rehaussement du montant du défraiement accordées aux étudiants tuteurs bénévoles dans le cadre des dispositifs Egalité des Chances (Cordées et Primasup).**

Membres composant le conseil : 32	Pour : 20
Membres en exercice : 31	Contre : 0
Membres présents ou représentés : 20	Abstention : 0
Membres n'ayant pas pris part au vote : 0	
Suffrage valablement exprimé : 20	

Fait à Perpignan, le 27 octobre 2023

Le président de l'Université,

Yvan AUGUET



PJ : Proposition de rehaussement relative au point susmentionné

CPI : DfVU / Rectorat

Diffusion : Intranet et site internet de l'UPVD

yA/sM/jC/nB

Délibération UPVD/CA 2023/27-10 n°09 du 27 octobre 2023

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L712-1 à L712-3 ;
Vu les statuts de l'Université de Perpignan ;
Vu la délibération UPVD/ CA 2020/24-11 n° 01 du 24 novembre 2020, déclarant M. Yvan AUGUET, élu président de l'université ;
Vu l'avis de la commission recherche du conseil académique du 24 octobre 2023,

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, a approuvé à l'unanimité :

➤ **La subvention / Recherche Projet INTERACTION - Approche intégrative des effets combinés de contaminants biotiques et abiotiques sur des poissons**

Unité de recherche : CEFREM

Partenaires : ANR

Durée : 48 mois

Membres composant le conseil : 32	Pour : 20
Membres en exercice : 31	Contre : 0
Membres présents ou représentés : 20	Abstention : 0
Membres n'ayant pas pris part au vote : 0	
Suffrage valablement exprimé : 20	

Fait à Perpignan, le 27 octobre 2023

Le président de l'Université,



PJ : Décision attributive d'aide valant conditions particulières projet N° ANR-23-CE34-0004-02 (1008)
CPI : SRV / Rectorat
Diffusion : Intranet et site internet de l'UPVD

yA/sM/jC/nB

Délibération UPVD/CA 2023/27-10 n°10 du 27 octobre 2023

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L712-1 à L712-3 ;
Vu les statuts de l'Université de Perpignan ;
Vu la délibération UPVD/ CA 2020/24-11 n° 01 du 24 novembre 2020, déclarant M. Yvan AUGUET, élu président de l'université ;
Vu l'avis de la commission recherche du conseil académique du 24 octobre 2023,

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, a approuvé à l'unanimité :

➤ **La subvention / Recherche Projet INTERACTION - Approche intégrative des effets combinés de contaminants biotiques et abiotiques sur des poissons.**

Unité de recherche : CRIOBE

Partenaires : ANR

Durée : 48 mois

Membres composant le conseil : 32	Pour : 20
Membres en exercice : 31	Contre : 0
Membres présents ou représentés : 20	Abstention : 0
Membres n'ayant pas pris part au vote : 0	
Suffrage valablement exprimé : 20	

Fait à Perpignan, le 27 octobre 2023

Le président de l'Université,

Yvan AUGUET



PJ : Décision attributive d'aide valant conditions particulières projet N° ANR-23-CE34-0004-01 (1007)
CPI : SRV / Rectorat
Diffusion : Intranet et site internet de l'UPVD

yA/sM/jC/nB

Délibération UPVD/CA 2023/27-10 n°11 du 27 octobre 2023

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L712-1 à L712-3 ;
Vu les statuts de l'Université de Perpignan ;
Vu la délibération UPVD/ CA 2020/24-11 n° 01 du 24 novembre 2020, déclarant M. Yvan AUGUET, élu président de l'université ;
Vu l'avis de la commission recherche du conseil académique du 24 octobre 2023,

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, a approuvé à l'unanimité :

➤ **La subvention / Recherche Projet INTERACTION - Approche intégrative des effets combinés de contaminants biotiques et abiotiques sur des poissons**

Unité de recherche : IHPE

Partenaires : ANR

Durée : 48 mois

Membres composant le conseil : 32	Pour : 20
Membres en exercice : 31	Contre : 0
Membres présents ou représentés : 20	Abstention : 0
Membres n'ayant pas pris part au vote : 0	
Suffrage valablement exprimé : 20	

Fait à Perpignan, le 27 octobre 2023

Le président de l'université,

Yvan AUGUET



PJ : Décision attributive d'aide valant conditions particulières projet N° ANR-23-CE34-0004-03 (1009)
CPI : SRV / Rectorat
Diffusion : Intranet et site internet de l'UPVD



yA/sM/jC/nB

Délibération UPVD/CA 2023/27-10 n°12 du 27 octobre 2023

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L712-1 à L712-3 ;
Vu les statuts de l'Université de Perpignan ;
Vu la délibération UPVD/ CA 2020/24-11 n° 01 du 24 novembre 2020, déclarant M. Yvan AUGUET, élu président de l'université ;
Vu l'avis de la commission recherche du conseil académique du 24 octobre 2023,

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, a approuvé à l'unanimité :

➤ **L'acte attributif d'aide Chaire Professeur Junior (CPJ) millésime 2023 Lucia DI IORIO.**

Unité de recherche : IHPE

Partenaires : ANR

Durée : 48 mois

Membres composant le conseil : 32	Pour : 20
Membres en exercice : 31	Contre : 0
Membres présents ou représentés : 20	Abstention : 0
Membres n'ayant pas pris part au vote : 0	
Suffrage valablement exprimé : 20	

Fait à Perpignan, le 27 octobre 2023

Le président de l'Université

Yvan AUGUET



PJ : Décision projet N° ANR-23-CPJ1-0089-01 (1018)

CPI : SRV / Rectorat

Diffusion : Intranet et site internet de l'UPVD